

## Calendrier promotion 2014-2015

### Année N de post-nomination

R1	R2	R3	R4	R5
Les 8* et 9 Juillet 2014	Du 6 au 8 octobre 2014	Du 24 au 26 novembre 2014	Du 13 au 16 janvier 2015	Du 23 au 26 mars 2015
Coût OPCALIA	Coût OPCALIA	Coût OPCALIA	Coût OPCALIA	Coût OPCALIA
490 €	735 €	735 €	980 €	980€

### Année N +1 de post-nomination

R6	R7
3 jours fin septembre 2015	3 jours en novembre 2015
Coût OPCALIA	Coût OPCALIA
735 €	735 €

Chaque session commence le 1er jour à 10h00 et se termine le dernier jour à 16h00  
\*mardi 8 juillet 2014 début de la formation 9h00.



Assistante de direction responsable du suivi administratif : Annick BOIGEGRAIN  
[a-boigegrain@enseignement-catholique.fr](mailto:a-boigegrain@enseignement-catholique.fr)  
Ligne directe : 01 55 48 04 62

eCm

2 rue Chaintron - 92120 MONTROUGE  
Tél. 01 55 48 04 60  
[www.ecoledescadresmissionnes.fr](http://www.ecoledescadresmissionnes.fr)

eCm

école des cadres missionnés  
Enseignement catholique

## Formation des chefs d'établissement du second degré

### Post-nomination 2014-2015

Conditions pour suivre cette 3ème phase du dispositif de formation initiale  
2ème année du parcours de certification pour le titre de niveau 1  
"Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation"



**Etre nommé Chef d'établissement  
par une Tutelle et avoir reçu une Lettre de Mission**



Ce parcours est accessible aux personnes nommées ayant suivi l'intégralité du dispositif : année de détermination et année préalable.

Dès sa nomination, le stagiaire prend contact avec l'ECM pour s'inscrire à cette 3<sup>ème</sup> phase. La Tutelle atteste de sa nomination.

Une session « R1 » de préparation de rentrée constitue la première étape de ce dispositif.

Le parcours de post-nomination comprend 5 regroupements en première année de direction (R1, R2, R3, R4, R5) situés à des moments-clés de l'année et deux regroupements (R6 et R7) sur le premier trimestre de la seconde année pour clore le parcours et relire sa première année d'exercice.



## Architecture du dispositif

### 1ère année de formation

Les cinq regroupements de la première année de direction sont situés à des moments-clés de l'année, permettant de travailler (en relecture et en projection d'action) sur des "situations emblématiques" au cœur desquelles vont se construire et s'ancrer la légitimité et les postures du nouveau chef d'établissement.

R1 (2j début juillet)

Préparation de la rentrée - Construire les premiers actes et les premières paroles

R2 (3j)

Diriger un établissement catholique d'enseignement :  
Autorité  
Pouvoir  
Responsabilité

I  
N  
T  
E  
R  
S  
E  
S  
I  
O  
N

R3 (3j)

Management opérationnel :  
Exercer un management humanisant et identifier la situation économique de l'établissement

I  
N  
T  
E  
R  
S  
E  
S  
I  
O  
N

R4(4j)

Le leadership pédagogique et organisationnel  
Animer  
Diriger  
Déléguer

I  
N  
T  
E  
R  
S  
E  
S  
I  
O  
N

R5 (4j)

Conduire le changement en favorisant prises d'initiatives et créativité

### 2ème année de formation

Les regroupements de la seconde année de direction permettent de relire la première année de chef d'établissement, d'ancrer les points d'appui de son mode de pilotage à visée prospective, et d'identifier les besoins en termes de formation continuée. La valorisation orale de l'écrit professionnel se déroule lors du regroupement R6.

R6 (3j)

Représenter l'établissement et travailler en réseau pour contribuer au développement et à la qualité de l'Enseignement Catholique

I  
N  
T  
E  
R  
S  
E  
S  
I  
O  
N

R7 (3j)

Piloter la mise en œuvre du projet d'établissement et conduire le changement

## Une formation "en situation"

La prise de fonction est une période riche en expériences, découvertes, questionnements...

La formation proposée a pour objectif de permettre au nouveau chef d'établissement de s'engager dans une démarche réflexive, qu'il devra développer au cœur de sa responsabilité.

### OBJECTIFS

Accompagner la pratique professionnelle du chef d'établissement nouvellement nommé, l'aider à adapter et réguler son mode pilotage, lui permettre de développer sa capacité réflexive et de construire une vision stratégique et prospective.

### UN DISPOSITIF DE FORMATION PAR ALTERNANCE

UNE RÉGULATION PERMANENTE ... ENTRE PROJECTION ET ACTION

Le dispositif de formation est constitué de

⇒ **Regroupements (présentiel) :**

◆ Deux regroupements de 3 jours et deux regroupements de 4 jours au cours de la première année d'exercice.

◆ Deux regroupements de 3 jours au cours de la seconde année

⇒ **Accompagnement :**

◆ De la pratique professionnelle, par un pair proposé par la tutelle.

◆ Dans le cadre de la formation afin de guider le stagiaire en vue de la certification

⇒ **Travail à distance pendant les intersessions en utilisant l'ENP (Environnement Numérique de Partage)**

### ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

L'évaluation des compétences se réfère à quatre principes essentiels :

- **Un principe réflexif** : La capacité d'analyse est indispensable à la construction des compétences et garantit l'affinement et l'enrichissement de la pratique professionnelle.
- **Un principe éthique** : le management stratégique attendu s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en œuvre d'une gouvernance référée à une approche éthique de l'homme et de la responsabilité.
- **Un principe stratégique** : les situations professionnelles du chef d'établissement sont complexes, il est donc attendu qu'il sache mettre en œuvre un management stratégique appuyé sur une analyse systémique du contexte et de son environnement, qu'il puisse témoigner de sa capacité à impulser et accompagner le changement, qu'il sache rendre compte de son action et mettre en œuvre des procédures d'évaluation.
- **Un principe épistémologique** : les acquis de la formation mobilisent des connaissances situées, datées et qui se réfèrent à des champs théoriques, scientifiques, culturels. Il s'agit de les formaliser et d'en tirer des principes d'action.

Au cours de cette dernière étape du parcours, certaines unités de certification font l'objet d'une validation conduisant au titre de "Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation" (Titre de niveau I enregistré au Registre National de la Certification Professionnelle) :

Dans le cadre de la certification, les UC4 (Ingénierie stratégique), UC5 (Management administratif, économique, matériel et immobilier) et UC1 (Management global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens) font l'objet d'une validation. Pour l'UC1 elle se déroule en session R6.